

**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU LYCEE**

Chaque élève dispose d'un droit d'utilisation des ordinateurs mis à sa disposition au sein du lycée (salle informatique, salles de cours, CDI...)

L'accès à ce matériel informatique se fait sous la responsabilité de Madame la Proviseure.

**Tous les élèves utilisateurs s'engagent à respecter :**

- les conditions d'utilisation du réseau informatique et le règlement intérieur du lycée.
- la législation en vigueur.

**1. Accès aux ressources informatiques**

Le lycée s'efforce d'offrir à ses élèves les meilleures conditions de travail notamment avec l'outil informatique.

Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans l'utilisation des ordinateurs, l'utilisation d'internet et des réseaux numériques.

Droits	Obligations
Chaque élève se voit attribué <b>un compte personnel</b> ouvrant l'accès à un espace de travail personnel et confidentiel sécurisé par un identifiant et un mot de passe. Il lui permet de se connecter à un ensemble de services pédagogiques pour des activités spécifiques à but scolaire.	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur</li> <li>- ne pas modifier ou utiliser un autre code utilisateur</li> </ul>
Chaque élève a accès aux <b>imprimantes</b> .	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifier systématiquement le bon paramétrage de l'impression avant de lancer l'opération.</li> </ul> <p><i>Pour éviter les tirages inutiles, il est recommandé d'effectuer au préalable « un aperçu avant impression » avant d'imprimer.</i></p>
Chaque élève peut accéder <b>aux ressources</b> mises à sa disposition par le lycée (accessibles directement ou à partir de son compte personnel) pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'information à but scolaire.	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accéder aux ressources informatiques à des fins pédagogiques ou scolaires.</li> <li>- demander l'autorisation aux enseignants pour toute autre activité.</li> </ul> <p><i>Un journal des connexions est conservé et permet de contrôler que les élèves utilisent Internet à des fins éducatives.</i></p>
Chaque élève peut disposer d'un <b>accès internet</b> pour des <b>activités pédagogiques et sous la responsabilité de l'enseignant</b> .	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- n'utiliser ce service que dans un cadre</li> </ul>

	<p>pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- n'utiliser éventuellement les services de communication avancée (« chat », MSN, Blogs, Facebook, Twitter, autres forums) que <b>sur demande de leur enseignant uniquement dans le cadre pédagogique défini.</b></li> </ul>
--	--

## 2. Respect des règles de « bonne conduite » informatique :

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble des élèves. Chacun doit respecter le matériel mis à disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

Droits	Obligations
Chaque élève peut accéder aux ressources mises à sa disposition par le lycée pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches documentaires.	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre soin du matériel mis à leur disposition</li> <li>- n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service</li> <li>- ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté comme quitter la session à la fin de son travail, modifier la configuration des ordinateurs, installer des programmes sur le réseau ou introduire des virus...</li> <li>- n'entreprendre aucune pratique commerciale (achat/vente/publicité) depuis le réseau informatique et internet de l'établissement.</li> </ul>
Les informations de chaque élève seront protégées.	<p><b>Les élèves s'engagent à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les règles de sécurité</li> <li>- ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne leur appartenant pas</li> <li>- ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur</li> <li>- informer le professeur pour toute anomalie constatée.</li> </ul>

## 3. Respect de la législation

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son identité, son image...) Il doit lui-même respecter l'ordre public.

Droits	Obligations
Chaque élève peut demander à ce que <b>sa vie privée soit respectée</b>	<p><b>Les élèves s'engagent</b> lors d'échanges de courriels ou de publications sur le Web à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants</li> <li>- diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui</li> <li>- publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées</li> </ul> <p><i>Les élèves n'ont pas le droit de stocker des données</i></p>

	<i>nominatives.</i> <i>La constitution de fichiers regroupant des informations à caractère personnel et privé est interdite.</i>
Chaque élève a droit au <b>respect de sa personne</b> et ne doit pas être confronté à des informations susceptibles de heurter sa sensibilité.	Les élèves doivent respecter l'ordre public ; <b>ils s'engagent à ne pas</b> : - diffuser des thèses faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie ou de la xénophobie. - consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique. <i>L'établissement utilise des mécanismes techniques de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations de ce type.</i>

**Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire son œuvre (son, image, texte...)**

<b>Droits</b>	<b>Obligations</b>
Il sera demandé à l'élève ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.	<b>Les élèves s'engagent à respecter la propriété intellectuelle :</b> - en ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde ou de logiciels libres de droit sont légales et effectuées par les enseignants) - en n'utilisant pas de copies illégales - en ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur auteur et en citant la source.

**Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance**

<b>Droits</b>	<b>Obligations</b>
<b>La correspondance privée</b> de chaque élève est confidentielle	<b>Les élèves s'engagent à :</b> - respecter le secret de correspondance de leurs camarades

**Ces règles sont également applicables en ce qui concerne l'utilisation des ordinateurs portables au sein de l'établissement.**

**Le non respect de ces règles entraînera des sanctions progressives :**

- Avertissement de l'utilisateur concerné
- Suspension du compte personnel (interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).
- Suppression du compte (interdiction permanente d'accès à l'outil informatique en dehors des impératifs fixés dans le cadre d'un cours).
- Sanctions disciplinaires (Rapports, mesures d'exclusion...)
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions pénales.

Le Proviseur